

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

EUROPE 1984

de Roberto Cestelli

L'Europe est en crise. Le chômage de plus en plus diffus semble avoir désormais frappé onze millions de travailleurs; la longue récession économique ne donne pas de signes de diminution; les problèmes internationaux sont de plus en plus brûlants et les relations sont devenues difficiles et les contrastes de plus en plus fréquents même avec le grand allié atlantique.

Malgré l'impulsion que toutes ces difficultés devraient apporter, l'Europe n'arrive pas à cristalliser ses forces. Bien qu'étant le résultat d'une élection populaire directe, le Parlement Européen ne dispose pas de pouvoirs décisionnels et il est l'expression d'une démocratie incertaine, un organisme boiteux. Les gouvernements des pays qui y sont représentés ne sont disposés à céder aucun de leurs pouvoirs et ne se mettent d'accord sur aucune des propositions de renouveau de l'organisation communautaire qui ont été avancées de temps en temps.

La dernière victime illustre, le plan Genscher-Colombo présenté au début de cet été, est déjà tombé dans l'oubli.

Et pourtant, la Communauté Européenne est le seul grand édifice politi-

que qu'ait construit l'Occident au cours de ce siècle; c'est un libre choix de pays prospères et hautement civilisés qui ont compris, après une série de guerres terribles, que ce n'est que par l'union qu'ils pouvaient trouver une paix durable.

La Communauté Européenne n'est désormais plus un rêve et un espoir, mais une réalité concrète, même si son avenir est mis en danger par des montagnes de beurre invendues, des lacs de vin inutilisés et, surtout, par la résurgence d'un mal antique: l'égoïsme national.

Le marchandage mesquin sur de petits avantages supposés immédiats, fait perdre de vue les grands intérêts que l'on pourrait trouver, à moyen ou à long terme, dans une union bien plus complète que celle, dans une bonne part seulement apparente, dans laquelle les partenaires européens sont actuellement engagés.

En ce moment difficile que nous traversons, tout est en jeu; même la liberté des pays qui composent l'Union Européenne qui semble être, en ce moment, un navire à la merci de la mer en tempête qui divise l'Est de l'Ouest.

LA PROPOSITION CROCODILE

Les discussions entre les européistes sur comment changer nettement la situation d'impasse dans laquelle s'est embourbée et risque de couler l'organisation européenne, ont été particulièrement orageuses au cours de la présente année.

Le club Crocodile s'est fait le promoteur d'une proposition radicale pour donner une nouvelle organisation à la Communauté.

L'ensemble européen ne peut être sauvé, affirment ses membres, que par un saut de qualité; c'est-à-dire en parvenant à une Europe profondément et nettement intégrée sur le plan politique par un acte de volonté direct des pays membres et en abandonnant l'illusion de l'idéologie des pères de l'europhisme qui estimaient que l'intégration politique de la Communauté pouvait dériver automatiquement d'un enchevêtrement d'intérêts économiques toujours plus compliqué.

L'expérience de ces dernières années a démontré, en effet, que les intérêts économiques sont trop considérés et sentis sur un plan nationaliste. Ils ont donc tendance à constituer des motifs de désagrégation et non d'intégration parmi les membres de la Communauté.

Les administrateurs et les potentats de

chaque Etat contestent cette idée pour conserver le pouvoir et aucun ne veut accepter le principe que pour être réelle, une union exige que chacun renonce à quelques prérogatives pour que l'Union puisse ainsi la gérer au nom de tous et, par conséquent, dans une position de force.

Le Parlement Européen a approuvé, au cours de cet été, les directives pour préparer une réforme des Traités de Rome afin de parvenir à la réalisation effective de l'Union Européenne.

Avec sa délibération, le Parlement Européen tend à se transformer en une véritable Assemblée Constituante.

L'intention est d'arriver à une séparation des rôles entre l'Union Européenne et les Etats membres de la Communauté.

Il devrait être confié à l'Union les tâches qu'elle pourrait réaliser avec plus d'efficacité que ne le pourrait chaque Etat pris séparément comme, par exemple, la politique étrangère et la défense.

Ceci comporterait la réorganisation du Conseil des Ministres de la C.E.E. et l'attribution de compétences législatives au Parlement Européen qui bien qu'étant un organisme élu ne possède, actuellement, aucun pouvoir et n'a aucune compétence.

EUROPE ANNEE 1984

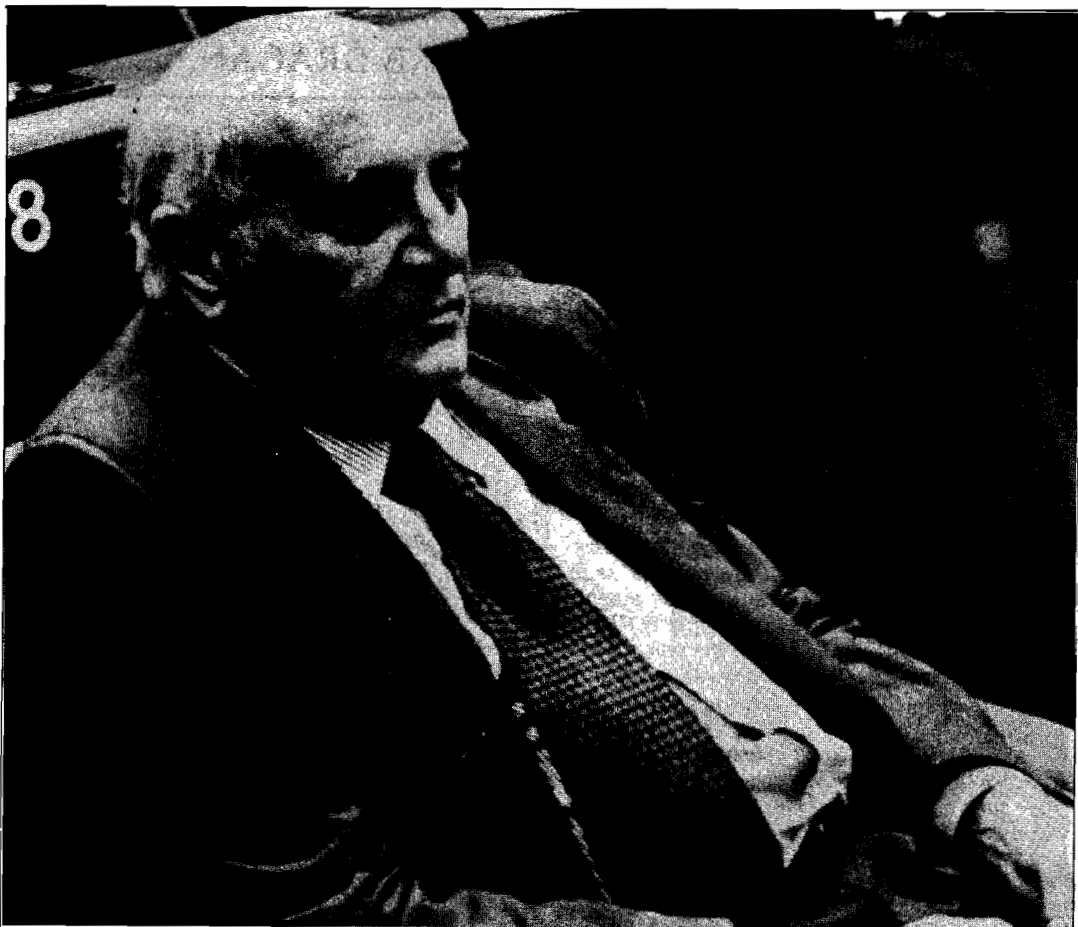
Le premier parlement européen à élection au suffrage direct a été créé en 1979 et lorsque son mandat de cinq ans viendra à terme, c'est-à-dire en 1984, il y aura encore une année d'élections européennes.

A cette époque, le nouveau traité aura été soumis aux Parlements nationaux des

pays de la Communauté pour être ratifié.

L'initiative de Strasbourg sera-t-elle quelque chose de plus qu'un thème pour la campagne électorale du Parlement Européen édition 1984?

Le contenu du plan doit être considéré comme révolutionnaire; une décision



Altiero Spinelli, le promoteur du «Club du crocodile», une initiative qui a été à l'origine de la création de la Commission pour les Affaires institutionnelles.

populaire en faveur de la nouvelle Constitution représenterait une fuite en avant dans un sens irréversible.

Si le projet de la nouvelle Constitution ne devait pas être accepté par un des Parlements d'un pays membre, qui y verrait une diminution de sa souveraineté, l'initiative d'une Union Européenne pourrait être entreprise ne serait-ce qu'avec un nombre inférieur de participants, les «Six», par exemple, dont on est parti.

Dans des temps plus ou moins brefs, les autres reviendraient apporter leur adhésion.

L'intégration politique de la Communauté est une nécessité qui ne peut pas être différée si l'Europe veut survivre.

Il sera donc pris, en 1984, des décisions historiques.

Cette année-là, le Parlement Européen, le seul Parlement supranational élu directement, sera-t-il confirmé dans sa formule vide actuelle ou sera-t-il investi des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de réaliser finalement l'idée Europe?

R. C.

Guido Gonella

LA DISPARITION D'UN HOMME EUROPEEN

de Manlio Contri

Le sénateur Guido Gonella a tenu sa dernière conférence, le 31 mai 1982, au siège de la Fondation Européenne Dragan, à Rome; à peine deux mois plus tard, il devait disparaître et l'Italie comme l'Europe perdaient un penseur et un homme politique de très haut rang, un européeniste lorsque l'idée «Europe» n'était encore qu'une utopie.

Nous publions le texte intégral de cette conférence «Le Christianisme et l'Europe» qu'il a tenue dans le cadre du cycle «L'Esprit Europe» organisé par la Fondation Européenne Dragan et par l'Université Populaire Romaine, dans le double but de faire connaître à nos lecteurs la pensée de cette très haute personnalité sur l'un des problèmes les plus passionnants de notre époque et pour rendre, en même temps, hommage à la figure de cet homme européen disparu.

Les plus vieux de nos lecteurs se rappelleront du Gonella de ses vertes années, professeur de Philosophie du Droit, rédacteur et écrivain de politique étrangère dans les colonnes de l'Osservatore Romano, le prestigieux quotidien publié par le Vatican et dans lequel il écrivit, pour la rubrique «Acta Diurna», plus de deux mille articles, qui ont été rassemblés en un volume. C'est Monseigneur Montini, le futur Paul VI, qui l'avait appelé à ce poste.

Les articles de Guido Gonella publiés dans les «Acta Diurna» constituèrent, pendant les années sombres de la dictature, un point de repère, un rendez-vous idéal, un coin d'espérance pour ceux qui ne s'étaient pas résignés à la captivité intellectuelle et qui attendaient le rétablissement de la liberté.

Ce fut une tâche peu commode pour Guido Gonella, car ses articles lui valurent la marque d'antifasciste et lui firent subir la prison.

Il serait un peu long de retracer les différentes activités qu'exerça le sénateur Gonella

après la dernière guerre. Collaborateur de De Gasperi pour fonder la Démocratie Chrétienne, dès l'époque de la lutte clandestine, membre du Conseil national et de l'Assemblée, qui a rédigé la nouvelle Constitution de la République Italienne, député, cinq fois de suite ministre de l'Instruction publique et huit fois ministre de la Justice, protagoniste principal, du côté italien, de la révision du Concordat entre l'Italie et le Saint-Siège et, encore, représentant de l'Italie à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et, pour finir, vice-président du Parlement Européen.

Et c'est justement de Gonella l'européiste que nous voulons parler. Nous avons sous les yeux sa publication «L'esprit européen» qui, mieux que toute chose, révèle son activité dans ce secteur. Et surtout il en ressort, en particulier, sa vocation européeniste, l'ancienneté de son européisme.

Le premier sujet traité dans ce volume est «la solidarité européenne»; un article publié dans l'Osservatore Romano en 1936; il y a pas moins de 46 ans de cela.

Le sénateur Gonella écrivait, dans la préface à ce volume: «J'ai eu l'heureuse aventure de pouvoir être parmi les premiers partisans de l'exigence de l'unité européenne en publiant une série d'articles alors que sévissaient le racisme et le nationalisme nazi-fasciste».

Que le sénateur Gonella nous pardonne une petite rectification à cette affirmation due, certainement, à sa modestie. Il ne s'était pas agi, à notre avis, d'une «aventure»; même s'il était heureux, son choix n'était certes pas le fait d'un hasard fortuit, mais plutôt, nous le croyons, d'une conviction intime. Il ne s'était pas agi d'une prévoyance basée sur l'observation de la boule de cristal, mais d'une conclusion éclairée à laquelle Gonella était arrivé en examinant l'histoire passée et proche, fruit d'une étude et de la spéculation

sur le futur.

Le sénateur Gonella concluait sa préface à l'«Esprit européen»: «Notre marche a été véritablement une longue marche de pionniers, une marche silencieuse qui dura près de cinquante ans, en partant des revendications européennes initiales pour arriver à l'élection du premier Parlement européen. La marche continue de l'unité économique à l'unité politique. Et c'est justement en considération des nouvelles batailles qu'il peut être utile de témoigner la constance tenace de la fidélité à la cause de l'unité européenne et, par suite, de la paix entre les peuples, qui trouve une base spirituelle, culturelle et historique valable de la civilisation chrétienne».

Ce sont des mots qui ont la valeur d'un testament, d'un message que Gonella adresse surtout aux jeunes; ces jeunes que Gonella avait tou-

jours cherché à suivre et à comprendre. L'année dernière, un journaliste le rencontra dans un train qui se dirigeait vers Rimini; il désirait suivre le «Meeting de l'amitié des peuples». On y parlait de l'Europe; et Gonella qui n'avait pas été invité s'y rendait non pas pour parler, mais pour écouter. «Je veux comprendre ce que l'on dit, ce que l'on fait. Je veux me tenir au courant. Le sujet Europe est un sujet dont on parle peu autour de soi. On en parle à Rimini et j'ai décidé de m'y rendre».

Tel était l'homme qui nous a laissé, riche d'humilité, de modestie et d'honnêteté. Au deuil de sa famille et de ses nombreux amis se sont unis beaucoup d'autres personnes de provenance spirituelle et politique différente.

Rome, septembre 1982

M. C.

L'ESPRIT EUROPEEN

«LE CHRISTIANISME ET L'EUROPE»

Sénateur Guido Gonella

Je suis reconnaissant à l'Université populaire romaine, qui a le grand mérite de diffuser la culture, et à la Fondation Européenne Dragan qui lutte pour faire connaître les problèmes de l'Européisme et de la paix, de m'avoir aimablement invité à parler de «Le Christianisme et l'Europe» pour le cycle des conférences et des débats concernant «l'esprit européen».

C'est avec une satisfaction profonde que le monde chrétien a pu voir ces jours-ci la transmission télévisée de l'embrassade entre le pape Jean-Paul et l'archevêque de Canterbury. Catholiques et protestants ont récité ensemble le Notre Père dans l'antique Abbaye de Westminster.

L'événement est historique. Il peut marquer un pas en avant vers l'union entre les protestants et les catholiques. Il n'y a pas d'Europe sans christianisme et d'unité européenne sans l'union des chrétiens.

L'introduction de notre thème sur le fondement chrétien de l'unité européenne ne

pouvait pas se présenter sous de meilleurs auspices.

Les propos de l'unité chrétienne ont été réaffirmés dans le rappel du martyr occidental Becket et du martyr oriental Stanislas qui ont témoigné par le sang, à plusieurs siècles de distance, leur foi chrétienne commune.

Les divisions historiques des 450 dernières années n'ont pas empêché le Primat anglican, Runcie, et le Pape romain, de s'efforcer à approfondir un dialogue déjà entamé par le Pape latin Montini et poursuivi maintenant par le Pape slave Wojtyla.

Il a été formulé une «Déclaration commune» qui confirme le propos de procéder au dépassement des différences de doctrine. Une unité chrétienne plus substantielle est donc en marche.

Il ne faut pas oublier que le Pape latin a proclamé saint Benoît protecteur de l'Europe occidentale, tandis que le Pape slave a proclamé les saints Cyrille et Méthode protecteurs de l'Europe orientale,

et que le rapprochement entre les catholiques et les protestants a déjà été tenté avec efficacité par le Concile et par les Assemblées protestantes de Genève qui virent une intervention historique du Pape Montini.

Considérons avant tout le fait que le christianisme européen se trouve en face d'une Europe profondément divisée politiquement et socialement parlant. Des divisions historiques, antiques et récentes.

La division de l'Europe a des causes politiques, parmi lesquelles nous rappellerons avant tout (au siècle dernier), la politique des équilibres fondés sur l'organisation non seulement des amitiés mais également des inimitiés, sur lesquelles il n'est certes pas possible de construire un ordre international stable.

A la politique des équilibres fit suite celle des nationalismes, qui déterminèrent une singulière fragmentation politique du continent. Les vingt-six Etats européens de 1914 devinrent trente-cinq en 1919 et les frontières s'allongèrent de huit mille kilomètres environ. En multipliant les frontières, on multiplia les barrières douanières, mais également les inimitiés. C'est-à-dire que l'on eut ce que l'on appela la claustration de la vie des peuples: on nia, avec les égoïsmes nationalistes, le caractère composite de notre civilisation politique.

Un historien observait que, par réaction à l'esprit bourgeois de la Révolution française, l'Europe s'acheminait vers «une nouvelle ère avec l'apparition du grand mouvement anti-individualiste, qui va de la démagogie communiste à l'internationalisme sociétaire».

C'est du nationalisme que naquit le nouvel impérialisme qui tua son père, car l'impérialisme est incompatible avec une coexistence pacifique des nationalités.

Au cours des derniers siècles les guerres européennes avaient eu pour effet de déplacer uniquement l'équilibre interne de l'Europe de l'Espagne à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la France.

Maintenant, par contre, est en jeu l'équilibre externe, le prestige externe même de l'Europe. Aujourd'hui, la lutte est engagée entre l'Europe et l'anti-Europe: la Russie tente de reverser, avec une manoeuvre lourde, l'Asie dans l'Europe; nous serons, un jour, les débiteurs de l'Amérique: l'Orient chasse les Européens pour con-

solider ses autonomies asiatiques. Malgré toutes les ruines qu'a subies au cours de ces dernières années notre continent, la seule voie qui puisse conduire encore au salut de l'Europe, est celle-ci: restaurer son unité avant tout morale et religieuse, c'est-à-dire chrétienne.

Mais quelle est la nature intime de cette unité? Nous entendons par unité européenne une unité de civilisation. La coexistence pourtant longue de peuples ne suffit pas à déterminer automatiquement cette unité qui est l'une des conditions préliminaires de la civilisation. Celui qui l'a affirmé - relevait finement Manzoni - raisonne à peu près comme s'il disait: ce géôlier habite depuis si longtemps dans les prisons, que l'on peut désormais l'appeler un prisonnier.

Manzoni parlait d'Italiens et de Longobards; ce qui rend superflu de nous expliquer la comparaison. Mais dans l'histoire générale de l'Europe on a rencontré également des situations analogues, et nous devons souhaiter qu'elles ne se répètent plus. De toute façon, l'unité est politiquement controversée, contrastée.

Il a été publié, en 1932, un ouvrage intitulé «Europe, ma patrie»; simultanément sortait à Rome une revue qui arborait un titre présomptueux: «Anti-Europe». Voici une expression précise de deux conceptions contrastantes de l'Europe. Il n'est pas encore possible de préciser avec certitude laquelle des deux conceptions l'a emporté. L'Europe est - comme le dit le livre de Spengler - le pays du crépuscule; mais nous luttons afin que, si l'on doit parler de crépuscule, il ne s'agisse pas du crépuscule de la civilisation qui a eu justement ici son berceau. Ceux qui, d'ailleurs, se posent le problème de l'unité de l'Europe ne peuvent pas ne pas rester frappés par l'observation que les peuples qui vivent à la périphérie du continent proprement dit sont particulièrement sensibles à ce problème.

Il ne convient pas de rappeler ici la controverse entre les slavophiles et les occidentalistes. Née en Russie en plein XIX^e siècle, elle a abouti aux positions typiques d'un Soloviev et d'un Dostoïevsky; mais il vaudra la peine de noter que l'essai le plus déconcertant sur l'esprit «européen», défini un ensemble d'aspirations «scientifiques et modernes», contrastant avec un esprit pas très bien défini de «sagesse», fut écrit il y a

quarante ans par un Espagnol, Unamuno. Qu'en est-il aujourd'hui de ces controverses passionnées? Le christianisme est-il toujours le sujet non seulement de polémiques mais également des aspirations les plus vives?

Benedetto Croce écrivit, dans une lettre envoyée au «Times»: «Seules les acquisitions spirituelles sont efficaces et durables; et bien que de nombreux empires et hégémonies politiques se soient succédé au cours de l'histoire, le Christianisme n'est pas tombé et ne tombera pas, car il est une source perpétuelle de rédemption, de renouveau. Le monde moderne a surtout besoin d'un enthousiasme ardent en une foi morale, d'un réveil d'esprit chrétien».

C'est dans cet esprit chrétien que l'on doit retrouver le principe unificateur essentiel de l'Europe. Comme toutes les vérités intuitives, elle aussi peut sembler tellement évidente qu'elle ne mériterait pas un atermoiement excessif. Mais il ne s'agit d'un aspect élémentaire qu'en apparence seulement, car ce principe est encore bien loin de donner une substance à la conscience contemporaine qui enquête sur les événements de la civilisation européenne et sur les voies de sa renaissance.

En 1932 déjà, une Rencontre internationale «Volta», tenue à Rome, arriva à des conclusions plutôt mélancoliques sur l'unité de l'Europe et ceux qui assistèrent à cette rencontre des esprits les plus représentatifs des différents pays, ressentirent le profond malaise d'une recherche aussi vaine et tourmentée d'un principe unitaire de la vie européenne.

Dans cette atmosphère de crépuscule d'une époque - qui devait annoncer les inimitiés les plus âpres et les hostilités les plus brutales entre les peuples européens - on arriva à cette conclusion: l'Europe n'est pas une unité ethnique en raison de la nette différenciation entre les races qui la composent (Latins, Germains, Anglo-Saxons, Slaves); elle n'est pas une unité géographique, car elle se présente géographiquement comme la péninsule du continent asiatique, péninsule dont font partie des Etats (Russie et Turquie) qui sont mi-européens et mi-asiatiques; elle n'est pas une unité économique, parce que ses barrières douanières, plus granitiques que la Grande Muraille de Chine, entravent les courants naturels du trafic; elle n'est pas une unité politique, car il

existe encore trente-cinq Etats adhérent, à leur tour, à diverses constellations politiques déjà nettement hostiles; elle n'est pas une unité religieuse, car le christianisme est divisé en différentes doctrines.

Des décennies sont passées, et la menace d'une guerre fratricide a confirmé ces conclusions décourageantes. La guerre entre les nations civilisatrices du monde a brisé d'autres fils qui tenaient encore unis entre eux quelques peuples européens.

Comment reprendre les fils de cette unité en pièces? Si l'on fait abstraction d'une considération pourtant prédominante de nature politique et économique, il n'apparaît pas infondé de penser que malgré les différenciations extrêmement profondes, malgré les désaccords des églises chrétiennes avec l'Eglise de Rome, le principe chrétien est encore - comme il le fut à l'origine et comme il continua à l'être pendant des siècles - le principe fondamental d'unification des civilisations européennes. Ceci apparaît non seulement comme une constatation historique, mais également comme une assertion programmatique que l'on ne peut pas confondre avec une fantaisie, avec une velléité ou avec une intention pieuse, ayant ses racines dans la tradition des siècles et dans le tissu de notre propre civilisation.

Après la Première Guerre mondiale, on assista à des controverses internationales non académiques sur la détermination de l'esprit de l'Orient et de l'Occident.

L'Orient, déclara-t-on, représente l'annulation du Moi, le dépassement de l'individu, l'élimination du désir, la mort du progrès, le Nirvana. La Fatalité est déesse et reine de l'Histoire, entendue non comme une création de la volonté individuelle, mais comme un caprice cosmique qui entraîne dans son histoire l'oeuvre des hommes. L'autorité élimine la liberté, le tout triomphe sur le partiel.

L'Occident représente le royaume de l'homme, de l'individu qui endigue la fatalité, de la partie qui se révolte contre le tout. Dans cette civilisation prométhéenne, la liberté piétine l'autorité, le rationalisme nie la foi, le progrès mécanique et le naturalisme eugénique se lancent dans l'entreprise titanique d'éliminer la douleur.

C'est alors que se pose le problème de savoir s'il existe, entre ces deux mondes, un

«pont». Mais si l'on examine à fond la genèse, non seulement historique, mais aussi spirituelle de la civilisation européenne, on s'aperçoit que ce «pont» est justement le christianisme qui nous apparaît comme la synthèse du génie de l'Orient et de l'Occident, comme la doctrine et la coutume de vie qui ont su forger la conscience européenne et fournir à la civilisation européenne un motif fondamental de suprématie sur celle des autres continents.

Ce que Rutilius Namatianus déclara à Rome, s'adapte à plus forte raison au Christianisme: «Fecisti patriam diversis gentibus unam». Pourquoi? Parce que le Christianisme est l'universalité par excellence, c'est une bataille victorieuse contre tous les particularismes, des intérieurs de l'esprit humain aux extérieurs des rivalités sociales. Unifiée, justement, parce qu'en soi c'est une unité: l'unité plus pure (celle de l'esprit), l'unité plus vaste (celle de l'universel).

Le Christianisme permet de résoudre toutes les antinomies de la société, des coutumes et donc de la civilisation. Dans cette résolution, la personnalité n'est donc pas noyée dans la masse, ni la masse n'est broyée dans des monades incommunicables, car un passage de l'Évangile affirme la socialité naturelle de l'homme et l'humanité naturelle de la société. C'est une unité intellectuelle, c'est saint Augustin et saint Thomas en même temps et surtout c'est la synthèse d'amour de saint François. Comme candidat à la reconstruction de l'unité de l'Europe, l'esprit chrétien présente à la conscience moderne des titres d'une valeur spirituelle et historique suprême. Tandis que le corps de l'Europe est déchiqueté, la foi chrétienne des Européens témoigne de la persistance d'une unité humiliée mais non éliminée par les événements. Bien que divisé en Églises par des dissensions dogmatiques, le Christianisme européen continue à être un ensemble de croyants dans la morale du Christ, d'hommes oublieux qui ont accompli l'expérience amère de la force destructrice de ces politiques qui nient l'éthique chrétienne. C'est sur ce terrain de la morale chrétienne que se pose la différenciation radicale des amis et des ennemis de l'unité spirituelle de l'Europe qui doit aux propagateurs de l'Évangile sa victoire sur la barbarie et sa constitution sur la base de principes éthiques qui forment le patrimoine séculaire des

coutumes de la civilisation européenne.

Le nouvel ordre de l'Europe exige maintenant plus que jamais l'union de tous ceux pour lesquels le Christianisme est un code de vie et exige également une prise de position nette contre toutes les formes de naturalisme raciste et de paganisme totalitaire qui conduisirent l'Europe à la division et à la ruine. La catholicité fournit un modèle de société concrète et universelle de croyants, un modèle d'unité chrétienne n'excluant pas la complexité (les familles et les nations vivent dans son sein), qui n'est pas une unification ou une standardisation qui élimine les variétés des langues et des modes avec lesquels le croyant invoque le Royaume de Dieu, et travaille pour son avènement. L'esprit catholique ne pourra gagner sa bataille pour apporter une unité à la conscience européenne que s'il est ultérieurement unique en faisant en sorte que l'unité des chrétiens soit non seulement un trésor spirituel dont l'Europe ne pourra jamais faire abstraction, mais qu'elle puisse même devenir le mécanisme le plus puissant pour l'accomplissement de cette mission spirituelle qui permettra à l'Europe catholique, c'est-à-dire oecuménique, même de revenir à la tête du globe.

Nous sommes conscients des difficultés que rencontre sur le terrain des rivalités politiques et des haines nationales, déchaînées par les guerres, tout effort pour reconstruire une communauté solidaire des peuples européens. Mais dans tant de désolation de perspectives, qu'il nous soit permis au moins de regarder, comme le regarda Benedetto Croce, l'esprit chrétien, et de voir en lui, après la faillite des morales antichrétiennes qui ont conduit à la guerre fratricide, un principe granitique sur lequel poser la première pierre de la reconstruction de l'unité européenne, non seulement morale, mais également pratique en refusant les égoïsmes de la souveraineté illimitée.

La doctrine sociale chrétienne s'oppose au principe de la souveraineté illimitée. Nous sommes moins poussés par l'éthique chrétienne, nous aspirons à réaliser une nouvelle Europe fédérale, à travers une association de souveraineté et donc une limitation de souveraineté. Cette limitation de souveraineté blesse-t-elle peut-être l'indépendance des peuples, humilie-t-elle les valeurs nationales? Nous répondons par la

négative. Nous repoussons tout d'abord le principe de la souveraineté illimitée parce que c'est un principe éthiquement et historiquement absurde, n'étant admissible aucune souveraineté, c'est-à-dire aucune volonté qui, bien que souveraine, puisse se dire illimitée. Toute volonté trouve une limite imposée soit par les lois de la conscience morale, soit par la nature externe, soit par la nécessité historique ou tout au moins par les exigences de la coexistence. Chaque volonté est donc limitée. Nous nous déclarons favorables à ces limitations de souveraineté qui ne sont pas imposées par la volonté arbitraire d'une autre nation, comme sont imposées par un traité de paix les limitations à un autre pays vaincu. Nous soutenons l'opportunité des limitations qui sont acceptées, c'est-à-dire des autolimitations: le principe de la souveraineté est aussi pleinement respecté. En outre, nous souhaitons des limitations non unilatérales, comme le sont celles des Etats satellites de l'Union soviétique gouvernés par des proconsuls et dirigés par des Constitutions qui sont ronéotypées par Moscou. Les limitations que nous désirons sont celles qui ont non pas le caractère de l'unilatéralité, mais bien le caractère de la réciprocité: on renonce à une portion de souveraineté nationale pour participer à une plus large part de souveraineté supranationale. A ce propos, nous devons rappeler les paroles pertinentes de Cattaneo: «Chaque peuple doit acheter la liberté au prix du sacrifice d'une ambition barbare». Le fait de reconnaître que chaque peuple a des devoirs envers les autres peuples, de limiter les droits d'une autre forme d'exercice de ces droits ne porte certes pas atteinte au principe de l'égalité des peuples. C'est ce qu'exige l'éthique chrétienne et l'on peut dire que telle est l'histoire du progrès juridique qui se développe à travers la renonciation à se faire justice tout seul. Ce n'est pas une renonciation à se faire justice, mais une manière différente de se faire justice, la manière d'une justice objective, plus pleine et plus sûre.

Avec cette aliénation partielle de souveraineté à une autorité supraordonnée, on donne naissance à des Etats fédéraux et non pas à des Confédérations d'Etats inefficaces, c'est-à-dire à ces Ligues illusoire des nations qui, que ce soit en 1919 ou en 1945, ont été fondées d'une façon telle qu'elles

dénotaient immédiatement leur impuissance face à l'exigence de prendre des décisions à l'unanimité des voix ou face à l'exigence du droit de veto, exigences qui sont la conséquence du manque d'accueil du principe de la limitation de la souveraineté.

Pour fonder une nouvelle solidarité européenne, il ne suffit pas de faire les guerres: il faut savoir ce que l'on fait pendant la paix. C'est-à-dire qu'il convient une solidarité active (dans l'action) et non seulement passive (dans la souffrance).

La solidarité active exige une nouvelle justice internationale qui concilie le concept de Nation (entendue comme instrument non pas d'oppression, mais de libération), avec le concept d'humanité, dans lequel la nation se développe pleinement dans un universalisme qui ne connaît pas de limites dans le temps et dans l'espace.

Je terminerai par une pensée de Paul Valéry qui observa que le mal majeur de l'Europe consiste, de nos jours, dans la mauvaise conscience de ses devoirs. Nous sommes convaincus que notre premier devoir est de prendre conscience de nos tâches. Nous savons qu'une civilisation se construit au cours des siècles, mais nous savons également qu'aujourd'hui notre tâche est de retrouver la conscience perdue de notre civilisation, d'alimenter les valeurs d'une civilisation séculaire. L'euro-péisme veut le rapprochement des peuples, veut la fidélité à une tradition qui est historique dans le souvenir de leur travail en commun, qui est juridique dans la discipline d'un droit commun, qui est spirituelle dans la survivance certaine des affinités chrétiennes qui sont l'élément le plus précieux de notre histoire tourmentée et héroïque. L'euro-péisme chrétien veut un équilibre spontané de forces qui se réalise à travers la coordination dynamique et l'harmonie supérieure des exigences des peuples.

Je souhaite que ces convictions mettent de profondes racines dans nos esprits parce que devant les vicissitudes actuelles qui menacent l'euro-péisme, une profession de foi vive dans les valeurs chrétiennes et unificatrices de l'Europe est plus que jamais nécessaire.

G. G.

Rome, mai 1982
Siège de la Fondation Européenne Dragan

From: Lord Gladwyn, GCMG, GCVO, CB

62 Whitehall Court,
London SW1A 2EL.

June 9, 1982.

The Editor,
"Bulletin Européen",
Foro Traiano 1/A,
Roma,
Italy.

YALTA

I welcome a controversy with such an intelligent partner as Roberto Cestelli, whose views on 'Europe' as represented in the last five paragraphs of his open letter are, of course, so close to my own. So I would just like to make a few observations on his remarks in your April issue which interested me greatly.

(a) The famous document agreed in October 1944 by Churchill and Stalin on 'zones of influence' was, frankly, a nonsense, and it had virtually no effect on what actually happened, except to some extent, in Greece. If it represented anything it was merely what Churchill thought he could, with luck, achieve given the pretty obvious forthcoming occupation by Russian armies of most of Eastern Europe. What on earth 50% Western influence in e.g. Hungary was supposed to be I cannot imagine. Was half the Hungarian Government to be acceptable to the West and half to the Soviet Union? In any case there was no

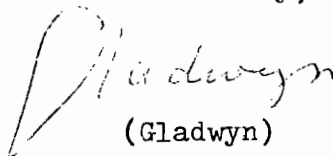
way of actually preventing 100% Soviet influence in e.g. Poland which Churchill, in a soberer moment, certainly contested at Yalta and subsequently.

(b) What Harriman says about Roosevelt's policy is absolutely correct. Hotted up by the quite extraordinarily ingenuous Harry Hopkins, he admittedly wanted to make all possible concessions to Stalin and even to play off Winston against the Soviet Dictator. The only points on which this deluded policy actually helped the Russians to achieve what they would have achieved as a result of their victory over Hitler was, however, (i) in the Far East at the expense of Japan and, to some extent, of the Chinese and (ii) over the Allied withdrawal to the previously agreed occupation zones in Germany.

(c) These zones were in fact drawn up as a result of proposals emanating from the British Post Hostilities Planning Sub-Committee of the Chiefs of Staff of which I was the Chairman. What we had in mind then - a view generally accepted by the late Lord Strang - was that it was that it was desirable at that moment (late 1943) to get Russian agreement to a division of the Reich for occupation purposes into three equal, or nearly equal, parts. We had indeed at that time no guarantee that we would ever reach the Rhine before the Russians!

More generally I confess to ignorance of how the 'great Western democracies' could have 'won the peace', whatever post war policies they might have followed, if by this phrase is meant the establishment of Western orientated democracies in those countries regarded by the Soviet Union as within their sphere of interest. That we should now sympathize with any movements in that area to achieve some kind of freedom is certainly desirable: that we should encourage them by any promises of direct assistance is much more doubtful.

Yours truly,



(Gladwyn)



Les orientations du Parlement européen relative à la réforme des Traités et à la réalisation de l'Union européenne

La Commission institutionnelle soumet au vote du Parlement européen, sur la base de l'exposé des motifs, la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Parlement européen

- *vu que l'appartenance des Etats membres aux Communautés européennes - et aux formes de coopération basées sur elles - leur a été bénéfique, ainsi qu'à la communauté internationale, mais que le temps, l'expérience acquise et l'apparition de nouveaux défis politiques et économiques rendent des réformes nécessaires,*
- *conscient que l'évolution politique, sociale et institutionnelle de la Communauté européenne est loin de répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens européens,*
- *convaincu de la nécessité qu'il y a pour la Communauté, face à l'aggravation des conflits internationaux, de jouer enfin pleinement le rôle qui lui revient dans le monde, celui de catalyseur de la paix et du développement,*
- *convaincu que la réforme des Institutions, certes indispensables pour un meilleur fonctionnement de la Communauté, ne peut remplacer une action commune visant à répondre aux défis politiques, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain,*
- *vu que les efforts en cours visant à un meilleur fonctionnement des Institutions dans le cadre des Traités existants méritent d'être poursuivis avec ténacité dans l'attente des réformes nécessaires que le Parlement s'est engagé à préparer,*
- *vu sa résolution du 9 juillet 1981 par laquelle il a décidé de déclencher lui-même un processus politique et juridique nouveau en vue de mettre en place l'Union européenne,*
- *plus que jamais convaincu que les textes de modifications institutionnelles doivent être élaborés par le Parlement lui-même, si nécessaire par étapes successives,*
- *convaincu que l'opinion publique, si elle est bien informée, appuiera vigoureusement les actions en vue de l'Union européenne,*
- *vu le premier rapport de la commission institutionnelle (doc. I-305/82),*

1. rappelle que:

- *l'objectif de réalisation de l'Union européenne a été fixé dès 1952 par le Traité instituant la première Communauté et a été réaffirmé depuis lors à de nombreuses occasions dans*

des Traités, accords, déclarations et initiatives divers - ainsi qu'il apparaît dans le Recueil de la commission institutionnelle;

- les progrès accomplis vers l'objectif de l'Union, bien qu'importants, ont été intermittents et n'ont pas permis de faire face aux défis économiques et politiques auxquels était confrontée la Communauté - et ces progrès sont de plus en plus menacés par des comportements nationalistes et par le rétablissement de procédures diplomatiques traditionnelles;

et déclare que:

- la réalisation de l'Union demeure indispensable pour développer des actions communes plus fortes, plus audacieuses et plus enracinées dans le consentement populaire que celles menées jusqu'ici - en vue de faire face à la dépendance et à la vulnérabilité croissantes de la Communauté;

- l'élargissement prochain de la Communauté à d'autres Etats membres rend des réformes encore plus urgentes.

2. *estime dès lors nécessaire d'élaborer, à partir des Traités, accords, déclarations et actes communautaires actuellement en vigueur, un projet de modifications des Traités qui définira les tâches, compétences et institutions de l'Union en les basant sur les valeurs fondamentales de la Communauté;*

3. *propose comme fondement de ce projet les grandes orientations suivantes:*

4. *Les tâches de l'Union - telles qu'exposées notamment par le Sommet de Paris de 1972 et dans les rapports de 1975 du Parlement, de la Commission, de la Cour de justice et de M. Tindemans - seront formulées dans une perspective:*

- de solidarité politique, économique et sociale croissante de ses peuples, dans le respect des droits et des valeurs (individuels et collectifs) de l'homme et des libertés démocratiques ainsi que des diversités ethniques et culturelles dans le progrès de la justice sociale, dans la recherche du plein emploi, d'une croissance économique stable, de l'amélioration de la qualité de la vie et de l'élimination des déséquilibres régionaux;

- d'engagement efficace en faveur d'un développement économique et social équilibré et juste pour tous les pays du monde - et en faveur d'une économie stable et ouverte;

- de contribution forte et responsable à la paix et à la sécurité dans le respect des droits des peuples;

- de conservation et de restauration responsables de la nature et des ressources naturelles, en vue de maintenir un développement continu;

5. *Le principe de subsidiarité - qui est l'un des principes essentiels de l'Union - implique que:*

- l'Union n'assumera que les tâches qui peuvent être menées en commun de façon plus efficace que par les Etats membres séparément ou celles dont la solution exige la contribution de l'Union;

- l'Union n'agira que dans des domaines nettement fixés;

- les compétences de l'Union tiendront strictement compte de la répartition des tâches et des domaines d'activité entre l'Union et les Etats membres;

- la répartition des tâches, des domaines d'activité et des compétences tiendra compte du stade actuel mais aussi de la perspective et de l'évolution inévitable de l'Union;

6. *Pour réaliser ces tâches - dont le contenu et l'ampleur pourront varier en fonction du rythme de développement de l'Union - celle-ci devra disposer des compétences appropriées afin:*

- 1) d'assurer la compatibilité et la convergence entre les politiques des Etats membres,
- 2) de permettre la formulation et la mise en oeuvre de politiques communes,
- 3) de proposer des initiatives nouvelles, chaque fois que le principe de subsidiarité l'exigera, dans les domaines suivants:

- les objectifs fixés par les Traités de Paris et de Rome,
- la politique économique en général (notamment crédit, investissement, fiscalité, recherche), la politique sectorielle (industrie, agriculture, tertiaire, énergie), et la politique commerciale (notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières),
- la politique monétaire et le développement parallèle des aspects économiques et monétaires de l'Union économique et monétaire, en particulier le développement d'instruments communs,
- la mise en oeuvre d'une politique de la société, surtout dans les domaines de la politique sociale, régionale, de l'environnement, de la culture et de l'information,
- le passage progressif des actions nationales de coopération avec les pays du tiers monde vers une vigoureuse politique commune d'aide au développement visant à promouvoir un ordre économique mondial plus juste,
- la formation progressive d'une politique commune européenne en matière de relations internationales et de sécurité;

7. L'Union européenne doit être dotée d'Institutions qui, définies selon le principe de la séparation des pouvoirs, assurent la légitimité et le contrôle démocratique des décisions communautaires ainsi que la participation des Etats membres - et qui améliorent la capacité de fonctionnement de la Communauté ainsi que sa volonté de décider.

Les Institutions de la Communauté préfigurent celles de l'Union, mais la répartition des pouvoirs entre elles devra être modifiée notamment pour renforcer le rôle de la Commission, accentuer le contrôle politique du Parlement et redéfinir le rôle du Conseil - afin de renforcer leur capacité d'agir et de mieux répondre aux exigences d'un organisme qui unit non seulement les Etats mais également les citoyens;

8. Les Institutions actuelles de la Communauté seront adaptées de telle manière que, d'une part, les carences actuelles soient éliminées et que, d'autre part, l'Union ait la possibilité d'assumer de nouvelles tâches et d'accroître ses compétences; la commission institutionnelle déterminera les structures et les pouvoirs des Institutions de l'Union selon les critères suivants:

- un nouvel équilibre entre les Institutions doit être élaboré, grâce auquel chacune d'entre elles exercera, dans les limites des compétences de l'Union, une influence importante sur les décisions de celle-ci,
 - la Commission jouera pleinement son rôle initiateur et exécutif en tant qu'Institution-pivot de l'Union; dans ce but, son statut sera revu en ce qui concerne sa nomination, sa structure et ses responsabilités,
 - le Conseil et le Parlement, dont les mandats dérivent respectivement des Etats membres et des citoyens de l'Union, exerceront conjointement le pouvoir législatif sur la base de propositions de la Commission ou de leur propre initiative.
- De même, ils procéderont conjointement à la ratification des Traités conclus par l'Union et constitueront ensemble l'autorité budgétaire de l'Union,
- le Parlement exercera le contrôle politique sur l'exécutif et participera, dans des formes appropriées, à sa formation, ainsi qu'à la nomination des Membres de la Cour de Justice,
 - le Conseil devra être capable, grâce à des procédures appropriées, de prendre en temps opportun les décisions de sa compétence,
 - le rôle et les compétences du Conseil européen seront définis,
 - les liens institutionnels entre la coopération politique européenne et les Traités com-

munautaires seront renforcés,

- la Cour de justice exercera ses compétences dans un système basé sur le droit et la séparation des pouvoirs,

- la nature et le rôle du Comité économique et social d'une part et de la Cour des comptes d'autre part, seront adaptés aux besoins de l'Union;

9. *Il sera procédé périodiquement - à des intervalles qui seront précisés et selon les procédures appropriées impliquant l'Union et les Etats membres - à la répartition des ressources fiscales entre l'Union et les Etats, répartition fondée sur les tâches et les engagements de l'Union.*

Dans les limites de cette répartition, Union et Etats établiront de façon autonome leurs ressources et leurs budgets.

10. *L'acquis communautaire - couvrant les lois et les politiques existantes des Communautés, la coopération politique et le système monétaire européen, et tout organe ou institution créé dans le contexte communautaire - restera en vigueur dans l'Union aussi longtemps qu'il ne sera pas modifié par des lois et des politiques nouvelles de l'Union;*

11. *Les normes pour la révision des Traités de l'Union, prévues dans le nouveau Traité, seront différenciées en fonction de la nature plus ou moins extensive de la révision envisagée et selon le stade de réalisation atteint par l'Union;*

12. *Charge sa commission institutionnelle de développer les présentes orientations en procédant aux consultations nécessaires des instances nationales et communautaires - d'élaborer ensuite sur ces bases une série de propositions que le Parlement examinera au début de 1983 - de rédiger enfin en fonction de ces délibérations un avant-projet de Traité qui sera soumis au Parlement à l'automne de 1983.*

Tendances démographiques en Europe

Examen général de la situation (Rapporteur: Mme Christine Wattelar)

La décennie qui vient de s'écouler a été marquée en Europe comme dans la plupart des pays industrialisés, par le rebondissement et même le retournement de plusieurs tendances démographiques, dans les domaines de la fécondité, de la mortalité et des migrations internationales.

Ainsi, la *natalité*, qui n'a cessé de baisser depuis 1965 dans la presque totalité de l'Europe, semble avoir atteint son point minimal à la fin des années 70, du moins dans les pays où le niveau de la fécondité n'assure plus le remplacement des générations. Par ailleurs, la *mortalité*, dont on avait craint l'arrêt du déclin séculaire, a cependant continué à perdre du terrain, surtout chez les enfants, mais également chez les adultes à certains âges.

En même temps, l'institution du *mariage* se trouve battue en brèche par l'accélération du nombre des divorces. La cohabitation juvénile se généralise et l'*avortement* se voit libéralisé, pays après pays. En contrepartie de ces mouvements de libéralisation légale, les Etats se préoccupent de protéger la famille par diverses mesures favorables à la natalité ou tolérantes à l'égard des nouveaux types de ménages (unions libres ou foyers monoparentaux).

D'autre part, la crise énergétique et économique actuelle a obligé les pays les plus industrialisés de l'Europe du Nord et de l'Ouest à fermer brusquement leurs frontières aux travailleurs étrangers dès 1974. Seules les familles des migrants sous contrat d'emploi ont pu rejoindre leurs proches. En conséquence, la *migration internationale*, qui avait été très intense en Europe depuis la guerre, s'est vue brutalement réduite à un mouvement de faible intensité et ne joue plus le rôle de volant régulateur qu'elle a tenu longtemps.

La conjonction de ces divers éléments a conduit plusieurs pays européens au stade de la *croissance nulle*. Le trait le plus marquant de ces dernières années est l'accentuation de la convergence, au sein des pays industrialisés, de l'ensemble des indices démographiques. Il est trop tôt pour dire si le contexte actuel de relative stagnation est le présage d'une situation durable ou s'il s'agit d'une étape transitoire dans un processus d'évolution à plus long terme.

Livres reçus

L'ALBUM-SOUVENIR DE LA PREMIERE GENERATION DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

De G. Francis Seingry
et François Visine

Préface de Gaston E. Thorn

Format 21 x 27 cm

Un luxueux album de photos sous reliure
cartonnée 480 FB.

En vente en librairie ou chez l'éditeur
(Editions Delta, square E. Plasky 92-94,
1040 Bruxelles).



Plus de trente ans se sont écoulés depuis la «Déclaration Schuman» (considérée comme le point de départ de la construction européenne). Aujourd'hui l'Europe existe, même si son intégration est encore inachevée. Cet album-souvenir témoigne, photo après photo, de la lente construction de cette Europe en devenir.

Ces trente ans qui viennent de s'écouler constituent la première génération de l'Europe. Et, à un moment où l'Europe vit crise sur crise, il est rassurant de constater que le chemin parcouru comporte une multitude de réalisations qui rendent chaque

jour la vie plus facile à près de 300 millions d'individus et que les rivalités de naguère sont maintenant éteintes.

Préfacé par Gaston E. Thorn, Président de la Commission des Communautés européennes qui a lancé en juillet la célèbre formule «l'Europe de la deuxième génération», cet album est le premier ouvrage photographique consacré à la Communauté européenne, à ses réalisations, à ses difficultés, à son fonctionnement institutionnel, mais aussi à ses promesses d'avenir.

Chacune des grandes étapes de 1950 à nos jours est illustrée par une photo qui nous

rappelle que les «pères» de l'Europe s'appelaient Paul-Henri Spaak, Konrad Adenauer, Jean Monnet, Robert Schuman...

Les photos «historiques» (signature des Traités de Rome) côtoient les documents humoristiques (p. ex. l'introduction par des agriculteurs mécontents de trois vaches en pleine réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture!).

Les légendes (en français, anglais et allemand) non seulement illustrent les photos, mais donnent un aperçu historique de la construction européenne.

Cet album est publié à l'occasion du 25^e anniversaire de la signature des Traités de Rome.

LES AUTEURS

François Visine, un des meilleurs

spécialistes français des questions européennes, juriste international, est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Europe, dont l'«ABC de l'Europe», première encyclopédie de l'Européen en 8 volumes et le «Dictionnaire Visine», essai d'une synthèse alphabétique sur les questions européennes. Président de la Fondation du Mérite européen, il poursuit inlassablement son combat pour une Europe unie.

Bachelier européen, diplômé du Centre universitaire d'études des Communautés européennes de Paris, ancien Chargé de cours de Droit, Georges-François Seingry fait partie de ces Européens de la deuxième génération. Sensibilisé très jeune aux affaires européennes - son père participera aux négociations des Traités de Rome - il crée à 30 ans une collection d'ouvrages de référence sur les Communautés européennes.

«DU PAYS DE DRACULA»

de Joseph Constantin Dragan

Ed. Nagard, Rome 1982

L'auteur de ce livre très intéressant, Joseph Constantin Dragan, est né à Lugoj, en Roumanie justement, à l'époque du premier conflit mondial. Les renseignements essentiels sur cette personnalité vraiment exceptionnelle peuvent se résumer en deux mots. Licencié en droit à Bucarest (où il avait, également, traduit les leçons de philosophie du droit de Giorgio Del Vecchio, publiées plus tard en 1943), il vint à Rome en pleine Seconde Guerre mondiale et y resta pour toujours. Mais dire qui est J.C. Dragan et ce qu'il a fait depuis 1940 n'est pas une chose facile.

Mais procédons par ordre. Voici ce que dit le Pr Giorgio Del Vecchio dans sa présentation de ce livre écrit en roumain il y a quelques années et publié en Roumanie, et qui vient d'être publié maintenant dans la version italienne (revue et augmentée) «Qui ne connaît pas J.C. Dragan, celui qui a consacré sa force d'esprit à de nombreuses en-

treprises et au grand idéal de l'unité européenne? (...) Avec un grand esprit d'initiative, il a fondé d'importantes entreprises industrielles dans pas moins de dix pays européens et africains, et s'est distingué, en outre, dans les manifestations d'étude et a porté sa parole dans de nombreuses rencontres internationales. Il a généreusement publié le *Bulletin Européen*, édité en français, et d'autres revues en anglais qui jouissent d'une vaste collaboration internationale (Eastern Europe Tribune, etc.). Il rappelle, au cours d'une conférence à l'Université historique de Salamanque qui eut un grand retentissement, que Trajan, né en Espagne et *optimus princeps* romain, amena les légions et les frontières de Rome jusqu'en Bessarabie, fondant ainsi la nation roumaine. Ce glorieux précédent d'unification européenne doit être de bonne augure pour le future. Tel est le voeu exprimé par Joseph Constantin Dragan, voeu qui ne peut

pas ne pas trouver un certain écho dans nos cœurs. Et ce vœu il l'exprimera également ici, à travers ces livres de mémoire et d'histoire contemporaine, liés à sa biographie et à celle des autres, de toute une vie européenne, vécue sous divers méridiens, de la formation au lancement et à l'affirma-



tion d'un européen dans un continent sans frontières. «Puisse cette expérience» - concluait Giorgio Del Vecchio - «être un stimulant pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain, pour lesquels s'ouvre ce livre».

Parcourir les pages de ce livre est la chose la plus agréable que l'on puisse imaginer. Si l'on s'en tient au titre, il semblerait que tout soit concentré autour du personnage de Dracula, désormais célèbre et lié à l'histoire et à la légende. Et, à ce propos, la présentation souple et légère de Teresa Maria Moriglioni Dragan, femme de grand esprit et poétesse délicate, est très intéressante; c'est avec un humour fin qu'elle dit que «la Transylvanie n'est pas uniquement la terre des vampires», mais qu'elle est, également, celle de l'ail qui non seulement tient éloignés ces spectres de l'imagination slave, mais «est surtout utilisé pour cuisiner des plats savoureux».

Il est vrai que tout, dans ces pages, est à l'enseigne d'une veine humoristique subtile qui prend, assez souvent, une tournure ironique, alors que l'on trouve toujours une pensée réflexive et méditative dense et humorale, qui font de quelques-unes de ces pages des documents de vie exemplaires. Et ce n'est pas un hasard si l'on lit textuellement, sur le frontispice de ce livre intéressant (une édition, soit dit en passant, qui est élégante dans sa sobriété): «Que celui qui manque d'esprit et d'humour ne lise pas ce livre...»

Et alors tout devient plus clair pour le lecteur qui s'apprête à une lecture attentive qui devient ainsi un fait naturel dans le sens que, page après page, on arrive à la fin sans s'en apercevoir et avec regret que l'histoire finisse là, en 1940, c'est-à-dire à l'arrivée en Italie du héros du livre.

Et Dracula? Dracula n'a rien à voir ou, tout au moins, a à voir le peu qu'il suffit pour un homme exceptionnel à qui l'idée d'écrire cette autobiographie (incomplète, naturellement) fut suggérée par l'écrivain-journaliste Trajan Filip lors d'une rencontre à Otopeni, tous les deux hôtes de Mme Aslan, le célèbre professeur.

Entre autres nombreuses choses, J.C. Dragan a créé en Italie, dès 1940, la désormais célèbre Fondation Européenne Dragan dont les sièges se trouvent dans toutes les capitales de l'Europe. C'est un homme qui sait se faire aimer parce qu'au moment opportun il descend du piédestal imposant qu'il s'est construit avec intelligence, avec son ardeur au travail, avec loyauté, avec humanité: des qualités que l'on peut définir, avec la crise des valeurs actuelle, des vertus difficiles à rencontrer toutes ensemble chez ceux qui ont eu la chance de rejoindre les sommets.

Actuellement, J.C. Dragan est l'une des personnalités les plus en vue au sein de la Communauté Européenne où il fait arriver sa pensée et ses idées, toujours claires et cohérentes, par le truchement de son «Bulletin Européen» qu'il a fondé en 1950 et qui est une tribune libre à partir de laquelle se battent pour l'unité européenne les esprits les plus représentatifs des pays qui en font partie et qui refusent de croire, comme l'explique bien le fondateur de cette importante publication, qu'il puisse exister des Européens de catégorie A et d'autres de

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

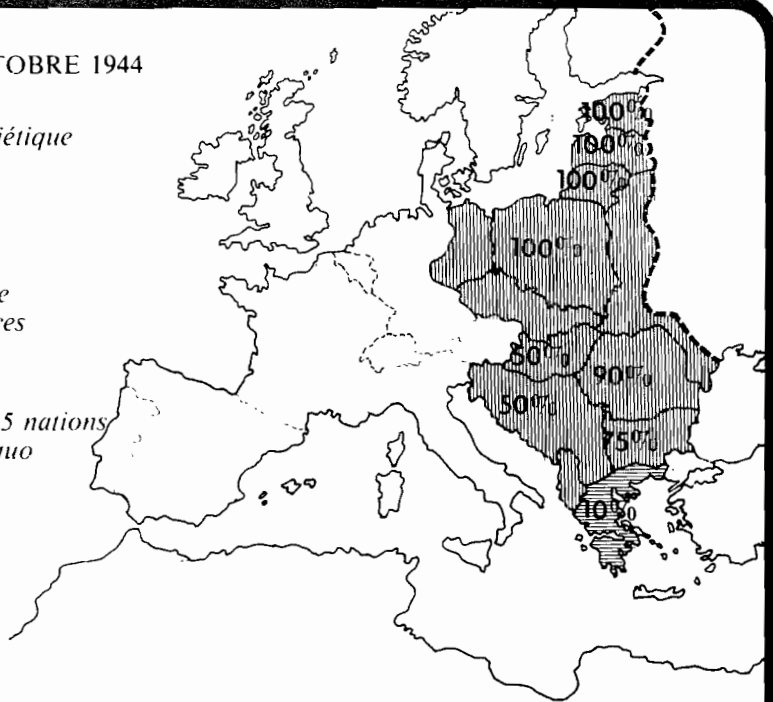
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
réconnait le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>R. Cestelli: Europe 1984</i>	1
<i>M. Contri: Guido Gonella, la disparition d'un homme européen</i>	4
<i>G. Gonella: Le Christianisme et l'Europe</i>	5
<i>Lord Gladwyn: Yalta (Letter to The Editor)</i>	10
Documents du Conseil de l'Europe	12
Livres reçus	16

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11